

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2014 A 20 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire
 Mesdames PRUDHOMME , BOUCHER, COLOMBIN et
 MONCOMBLE
 Mademoiselle COLOMBIN
 Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

Etait absent excusé : Monsieur BEURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur LECOCQ

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et souhaite ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération concernant demande de subvention au titre du contrat d'investissement département – territoire (CIDT) pour le projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités.
- Délibération sollicitant une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 Mars 2014

Le compte-rendu de la réunion du 29 Mars 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 Avril 2014

Le compte-rendu de la réunion du 3 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité des présents. Toutefois Monsieur LECOCQ signale qu'il avait été évoqué le fait que la subvention à l'ASC Bourdon ne serait versée que sous certaines clauses, notamment la délivrance par le club d'un dossier de demande de subvention et des comptes annuels. Clauses qui n'ont pas été inscrites au compte-rendu. Monsieur DUPUIS informe le Conseil que cette mention n'a pas été reportée mais qu'il a pris contact avec le Président qui lui a fourni la demande de subvention.

3) Budget Primitif 2014

Monsieur DUPUIS présente aux élus le budget primitif 2014 :

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u>	353 764.68 Euros
Charges à caractère général :	68 740.45 Euros
Charges de personnel :	97 000.00 Euros
Charges de gestion courante :	77 264.00 Euros
Atténuation de produits :	1 800.00 Euros
Charges financières :	552.00 Euros
Charges exceptionnelles :	160.00 Euros
Dépenses imprévues :	5 000.00 Euros
Dotations aux amortissements :	9 020.00 Euros
Virement à la section d'investissement :	94 228.23 Euros

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</u>	353 764.68 Euros
Produits de gestion courante :	14 345.00 Euros
Impôts et taxes :	135 433.00 Euros
Dotations, subventions et participations :	78 538.00 Euros
Autres produits de gestion courante :	3 380.00 Euros
Produits financiers :	3.00 Euros
Produits exceptionnels :	609.80 Euros
Opération d'ordre :	0.45 Euros
Excédent reporté :	121 455.43 Euros

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u>	531 839.33 Euros
Dépenses d'équipement :	497 628.98 Euros
Dépenses financières :	4 789.80 Euros
Dépenses d'ordre :	0.45 Euros
Résultat reporté :	29 420.10 Euros

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</u>	531 839.33 Euros
Recettes financières :	33 626.10 Euros
Subvention d'équipement :	154 965.00 Euros
Emprunt :	240 000,00 Euros
Opération d'ordre :	9 020.00 Euros
Virement de la section de fonctionnement :	94 228,23 Euros

Le budget primitif 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10

4) Délibération concernant le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil Municipal doit désigner une liste de contribuables, en nombre double. Six Commissaires Titulaires ainsi que six Commissaires Suppléants, soit au total vingt quatre personnes, sachant que le Directeur Régional des Finances Publiques de Picardie et de la Somme n'en retiendra que douze. Les personnes retenues auront le titre de membres de la Commission Communale des Impôts Directs et seront désignées pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Il est rappelé que ces représentants seront appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Cette valeur locative sert de base au calcul des quatre taxes principales. Les membres de la Commission peuvent en outre être appelés à approuver de nouveaux tarifs d'évaluation ou compléter le recensement des constructions terminées ou ayant changé d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de désigner les personnes suivantes :

TITULAIRES

- Mme PRUDHOMME Marie-Line (Salariée)
- M. DELASSUS Anthony (Salarié)
- M. DEPOORTER Benoit (Salarié)
- M. BEURAIN Jérémy (Salarié)
- Mme COLOMBIN Isabelle (Salariée)
- Mme BOUCHER Virginie (Salariée)
- M. LECOCQ Georges (Retraité)
- Mme GANGEMI Béatrice (Salariée)
- Mme LAMOURY Brigitte (Retraîtée)
- M. DUPONT Jean-Noël (Artisan)
- M. DEBLIQUY Bernard (Propriétaire de Bois)
(n'habite pas la commune)
- M. LEPERS Bruno (Agriculteur)
(n'habite pas la commune)

SUPPLEANTS

- M. OBRITIN Emmanuel (Salarié)
- M. RASSE Xavier (Salarié)
- Mme FOURNIER Michèle (Salariée)
- M. BLIN Philippe (Fonctionnaire)
- M. VERMERSCH Philippe (Salarié)
- M. ALIPRE Mickaël (Fonctionnaire)
- M. CAILLY Yvon (Retraité)
- M. COQUANT Louis (Retraité)
- M. NIQUET Gérard (Retraité)
- M. GRANIER Stéphane (Artisan)
- M. BELLAVOINE Daniel (Agriculteur)
- Mme FRANCOMME Dominique
(Retraîtée)

POUR : 10

5) Délibération concernant le recours à l'emprunt pour la salle multi-activités et le parking

Vu l'article L 2122-22 du CGCT

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DUPUIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner délégation au maire en matière d'emprunt, pour les travaux de la salle multi-activités et du parking, conformément aux termes de l'article L 2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.
- que pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- que le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

POUR : 10

6) Délibération autorisant l'ordonnateur à signer tous les documents concernant le marché de la salle multi-activités et le marché du parking

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur DUPUIS, Maire et Ordonnateur, à signer tous documents concernant le marché de la salle multi-activités et le marché du parking.

POUR : 10

7) Délibération concernant la mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents (maintien de salaire)

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25 % de la cotisation pour la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer, à compter rétroactivement du 1^{er} Janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
- De verser une participation mensuelle de 15 Euros maximum à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

POUR : 10

8) Préparation du bureau de vote pour les élections européennes du 25 Mai 2014

Les membres du Conseil procèdent à l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 25 Mai 2014.

9) Délibération concernant demande de subvention au titre du contrat d'investissement département – territoire (CIDT) pour le projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités

Dans le cadre du Contrat d'Investissement Département – Territoire (CIDT) signé avec le Territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Amiens,

Le maître d'ouvrage : Commune de BOURDON

- * Sollicite du Conseil Général de la Somme, l'attribution d'une subvention de 61 500 Euros au titre du projet suivant :
 - Projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités

La subvention représente : 25 % sur un montant d'opération de 246 000 Euros H.T.

- * Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives audit projet, notamment la subvention au titre du Contrat d'Investissement Département – Territoire.

POUR : 10

10) Délibération sollicitant une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire

Après en avoir délibéré, le maître d'ouvrage : Commune de BOURDON

- * Accepte la réalisation du projet suivant :
 - Projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités pour un montant d'opération de 246 000 Euros H.T.
- * Sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour ledit projet.
- * Autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

POUR : 10

11) Informations et questions diverses

- Madame PRUDHOMME informe le conseil :
 - . que la manifestation de la fête des Mères se déroulera le Vendredi 23 Mai à 18 h 30,
 - . qu'elle et Melle COLOMBIN ont reçu une convocation de l'Association Aide aux Mères de Famille pour une réunion qui aura lieu le 27 Mai à 20 heures à BREILLY. Ordre du jour : Rapport d'activité de l'Association,

- . que la fête locale a lieu le premier week-end de Juillet et qu'elle réunira la Commission Fêtes et Cérémonies pour en organiser le compte tenu des festivités,
 - . qu'elle va réunir très prochainement la Commission « Communication » pour :
 - la réactualisation du site internet de la commune,
 - la transmission du calendrier des manifestations de Bourdon à l'office de tourisme de PICQUIGNY,
 - . que le 21 Mai est organisée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie une sortie nature dans le marais de Bourdon dans le cadre de la fête de la nature. Une note d'info a été transmise à la population.
 - . que le 7 Juin, dans le cadre de la journée nationale de la pêche, l'Association CHE PETCHEUX D'BOURDON, ouvre la pêche gratuitement. Une note d'info sera communiquée aux habitants,
 - . que le 8 Juin la TEAM MOTO JOE organise une ballade moto de 90 Kms aux profit de l'association « Tous ensemble pour l'avenir de Chloé ». Un passage est prévu dans Bourdon,
- Monsieur DELASSUS informe le conseil :
 - . que le plan de sauvegarde, suite aux élections municipales, doit être révisé et que chaque conseiller a un rôle dans ce plan,
 - . le fleurissement du village a été confié à HORTIPASSION de VIGNACOURT,
 - . que l'architecte des bâtiments de France va venir pour établir un diagnostic des travaux à réaliser sur le clocher de l'église. Pour raison de sécurité les barrières devant l'église doivent être maintenues.
 - Monsieur DUPUIS tient à féliciter et remercier Monsieur DEPOORTER pour son aide apportée lors de soucis informatiques à la Mairie.
 - Monsieur LECOCQ demande si la Commission « Fêtes et Cérémonies » a prévu quelque chose pour le 24 Mai pour la fête des voisins. Monsieur DEPOORTER, membre de ladite Commission lui répond que non, que pour cette année seules les manifestations antérieurement établies vont être poursuivies faute de temps mais que l'année prochaine de nouvelles festivités pourront être prévues. Monsieur DUPUIS rappelle que cette Commission comprend certains membres du Conseil mais que tous les conseillers peuvent s'investir. Madame PRUDHOMME propose de réunir ladite Commission, dans les plus brefs délais. Date est prise pour le 14 Mai à 20 heures 30.
 - Monsieur DEPOORTER demande s'il serait possible d'avoir les ordres du jour de chacune des réunions de Commission. Ceci sera fait par mail.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 15.